



1 JOUR

ÉLABORER ET FAIRE VIVRE SON PROJET D'ÉTABLISSEMENT

■ CONTEXTE

Dans le cadre de l'article L.311-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), chaque établissement et service social et médico-social doit élaborer un projet d'établissement définissant ses objectifs. Ce projet permet de définir les évolutions de public, les missions de l'établissement et des objectifs de qualité et d'organisation. L'élaboration d'un projet d'établissement pertinent participe à l'amélioration de la qualité et s'avère être un outil de management et d'animation de la structure.

Par ailleurs, le projet d'établissement figure parmi les éléments consultés lors de l'évaluation des ESSMS.

■ OBJECTIFS

- Appréhender les attendus du projet d'établissement et clarifier la réglementation en vigueur concernant le projet d'établissement et les différentes politiques
- Savoir définir la méthodologie permettant d'organiser le travail en vue de l'élaboration, la rédaction, la validation et la mise en œuvre du projet d'établissement
- Savoir formaliser son projet d'établissement
- Savoir faire le lien entre les axes stratégiques et la déclinaison en actions concrètes
- Savoir réaliser le suivi de son projet d'établissement

■ PUBLIC VISÉ

Directeurs, responsable qualité, encadrement, référent, professionnels exerçant en ESSMS

■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis

■ DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Approche pédagogique :

Concrète et pragmatique basée sur des méthodes de pédagogie actives : alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et démonstratives. Vérification de la progression pédagogique homogène du groupe et de l'assimilation du programme.

Supports pédagogiques :

Support de formation en format power point-cas pratiques.
Supports transmis aux stagiaires par mail à l'issue de la formation

Évaluation :

Évaluation de la satisfaction et des réactions sur la base d'un questionnaire d'évaluation, complété par chaque participant et évaluation des apprentissages réalisés en termes de connaissances et compétences sur la base de questionnaires pré-tests et post-tests.

Modalités d'organisation :

Formation en présentiel
25 participants max.
Formation en distanciel (visio)
40 participants max.

Durée : 1 jour (7 heures)

Profil du formateur :

Formateur MAOQUAL disposant d'une expérience dans la formation continue, d'une expertise dans le domaine du management par la qualité, de la gestion des risques en santé et en ESSMS

Accessibilité :

Nous contacter afin de prévoir les aménagements nécessaires le cas échéant en fonction du handicap concerné

Modalités et délais d'accès :

Formation ouverte à l'inscription tout au long de l'année.
Dates à définir après étude de vos besoins et en fonction de votre calendrier et des disponibilités des intervenants.
Délais moyens pour débiter la formation dépendant de la période souhaitée.
Possibilité de débiter votre formation au plus tard sous 30 jours ouvrés suite au premier contact.

TARIFS INTER ÉTABLISSEMENTS

PRÉSENTIEL | 450 € par personne
par jour

VISIO | 350 € par personne
par jour

Pour 4 participants inscrits, le 5ème est gratuit

TARIFS INTRA ÉTABLISSEMENTS

1400 € par jour de formation

Possibilité d'étude de tarif préférentiel
selon la fidélité

ÉLABORER ET FAIRE VIVRE SON PROJET D'ÉTABLISSEMENT

■ DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

INTRODUCTION

Enjeux et exigences du projet d'établissement

- Les enjeux
- Les attendus réglementaires et normatifs (CASF, recommandation ANESM...)
- Les attendus de la démarche d'évaluation des ESSMS
- Les principes directeurs d'un projet d'établissement

Élaboration du projet d'établissement

- Les différentes composantes du projet d'établissement et les thématiques à traiter
- Préalables
 - Bilan et analyse des besoins
 - Mise en place du pilotage de projet
- Élaboration et actualisation
- Calendrier de mise en œuvre
- Suivi et évaluation
 - Adéquation objectifs, besoins, missions
 - Évaluation de l'atteinte des objectifs

Cas pratique en atelier

Organiser la validation et le suivi du projet d'établissement

- Organiser la présentation et/ou la validation auprès des parties prenantes (CVS, instances dirigeantes, ..)
- Diffuser le projet d'établissement en interne et en externe
- Définir les modalités d'évaluation et de suivi des objectifs
- Communiquer sur le projet

CONCLUSION